

Décembre 2019

Sur les traces de l'exploitation artisanale de l'or à Nyamurhale en RD Congo

À l'Est de la RD Congo, dans les provinces du Nord et du Sud Kivu, l'exploitation aurifère s'effectue en grande majorité de manière artisanale. Les équipes de Justice et Paix sont parties visiter une mine au Sud-Kivu pour essayer de retracer le chemin de l'or qui en est extrait et de remonter ainsi la filière d'approvisionnement.

Pour rejoindre le site d'exploitation de Nyamurhale, situé à quelques dizaines de kilomètres de la ville de Bukavu, plusieurs heures de voiture ont été nécessaires en raison du mauvais état de la voirie. Nous arrivons finalement sur le site. Celui-ci est "certifié" ou "propre" c'est-à-dire qu'il respecte un certain nombre de critères dans les conditions d'exploitation. Par exemple : le fait qu'aucun enfant, ni aucune femme enceinte¹ ne puisse travailler en tant que creuseur-euse, ou encore l'absence d'hommes en armes sur le site (groupes armés ou militaires).

LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Plus de 300 **creuseurs** travaillent sans relâche pour exploiter un filon d'or prolifique qui passe par ici. Alors que nous arrivons sur le site, une poignée de creuseurs s'avancent à notre rencontre et nous précisent : « les autres sont sous terre actuellement, car nous sommes sur les heures de travail ». On peine à imaginer que plusieurs centaines d'hommes se trouvent au moment même de notre visite littéralement sous nos pieds, à plusieurs mètres sous terre.

Et pourtant : pour récupérer la terre qui contient le précieux métal, les travailleurs creusent des galeries, à l'aide d'un matériel très rudimentaire, qui s'enfoncent sur des centaines de mètres sous terre. Aucune structure n'est réellement établie pour maintenir les galeries et les éboulements sont donc fréquents, entraînant avec eux, la mort des creuseurs qui se sont retrouvés coincés. La profondeur des galeries fait que l'air vient souvent à manquer. Il arrive également, en cas de pluie, que de l'eau s'insère dans les couloirs et stagne, affaiblissant davantage encore la solidité des galeries. Il existe des pompes (à eau ou à air) pour réduire ces risques, toutefois, le matériel manque la

plupart du temps. Le site de Nyamurhale ne compte par exemple qu'une pompe à air pour 300 creuseurs et ne possède pas de pompe à eau.

Les creuseurs artisanaux travaillent donc dans des conditions difficiles et dangereuses. Sans matériel de travail ou protection, les accidents sont nombreux. Les maladies respiratoires liées à l'inhalation continue de poussière et à l'humidité des galeries sont le lot quotidien des travailleurs. Malgré la difficulté du travail, les salaires sont très faibles. Ils fluctuent en fonction des quantités trouvées qui varient d'un jour à l'autre rendant ainsi très précaire la vie des travailleurs. En moyenne, on peut dire qu'un creuseur gagne entre 2 et 10 dollars par jour (soit ± 160 dollars par mois). Il n'existe pas de syndicat et les creuseurs artisanaux, malgré les changements législatifs récents, n'ont pas réellement de possibilité de faire valoir leurs droits ou de voir évoluer leurs conditions de travail.

Les creuseurs s'enfoncent toute la journée dans les galeries souterraines pour y extraire de la roche/terre. Celle-ci est collectée dans de grands sacs de toile qui partent ensuite au "centre de traitement". Là, les travailleurs vont mouiller, puis broyer la terre à l'aide de gros cailloux pour en faire ressortir les paillettes d'or. En effet, la terre au contact de l'eau devient boue, mais les paillettes ne peuvent pas s'écraser. On les voit apparaître au milieu de ces tas de boue. Puis la boue est passée au tamis, lavée, et il ne reste que les paillettes d'or. À ce moment-là, l'or est séché (grâce à un petit feu), puis séparé des déchets et autres métaux restants à l'aide d'un aimant. On en mesure ensuite la teneur. L'or est alors fin prêt pour la vente.

Focus genre - Dans les sites miniers chacun a son rôle : le creusage est d'ordinaire plutôt réservé aux hommes pendant que les femmes s'occupent des activités de concassage, de lavage et de triage des minerais. On les appelle les

¹ L'interdiction de femmes enceintes a soulevé de nombreux problèmes quant aux droits des femmes.

Beaucoup de sites ont interdit l'accès aux femmes sous prétexte qu'elles pouvaient être enceintes.

"mama twangueuses". Généralement, les femmes sont moins rémunérées que les hommes pour leur travail, et sont moins bien informées sur leurs droits comme le souligne l'organisation IMPACT : "moins de 40 % des femmes sondées savaient que la RD Congo disposait d'un code minier, comparativement à 85% des hommes. Environ 90 % des femmes sondées ont indiqué n'avoir jamais reçu de formation sur l'exploitation, la sécurité et les lois minières." De plus, il est difficile pour ces dernières de formuler des revendications, d'exprimer des préoccupations ou tout simplement de participer à la prise de décisions car elles sont le plus souvent exclues des systèmes de gestion communautaire des mines artisanales².

Une fois que le processus de récolte et traitement de l'or est terminé³, s'ouvre un long parcours pour l'exportation de la matière. Ainsi, **les coopératives** qui regroupent les creuseurs vont vendre les "récoltes" de la journée à des "négociants". Avec l'avènement du nouveau code minier, les creuseurs sont aujourd'hui obligés de se regrouper en coopératives⁴. Plusieurs coopératives peuvent être présentes sur un seul site minier, ce qui augmente le risque de conflit. À Nyamurhale par exemple il y a plus de 5 coopératives sur un seul site. De plus, ces dernières n'ont bien souvent de coopérative que le nom. Elles manquent de professionnalisme. Il faudrait que les coopératives s'améliorent pour que les creuseurs voient effectivement l'intérêt de se constituer en coopérative et de payer une rétribution pour cela (avec donc des protections réelles de leurs droits).

Seuls les **négociants** seront habilités, grâce à une carte qu'ils achètent chaque année auprès des autorités congolaises (entre 300 et 500 dollars), à vendre ensuite l'or auprès des comptoirs situés en

ville. Ce sont eux qui sont responsables du transport des précieuses ressources. Ce dernier se fait généralement par la route (avec le risque de croiser des barrages et de se faire taxer ou voler la marchandise).

Le prix d'achat de l'or est déterminé par les marchés internationaux, loin de la réalité des creuseurs artisanaux, qui sont pourtant les premiers maillons de la chaîne, et sans qui cet or ne serait pas disponible. Le prix d'achat de l'or varie d'une journée à l'autre. Ces fluctuations se répercutent entre autres sur le salaire des creuseurs en bout de chaîne.

Sur le site de Nyamurhale, lors de notre visite, les négociants achètent aux coopératives 42 dollars le gramme d'or. Il sera ensuite revendu 55 dollars au comptoir d'achat de Bukavu⁵.

Les **acheteurs internationaux** viennent ensuite s'approvisionner auprès des **comptoirs d'exportation**. Les minerais sortent du pays sous forme brute, c'est-à-dire sans avoir été transformés et sans grande valeur ajoutée donc. La matière première prendra de la valeur au fur et à mesure de la chaîne de transformation. Les minerais sont dans leur majorité exportés vers des pays d'Asie, où se trouvent les usines de transformation et de montage des appareils électroniques. Les produits finis sont ensuite exportés à travers le monde et plus particulièrement vers l'Europe et les États-Unis. En Belgique, nous retrouvons également de l'or congolais – dans les bijoux par exemple ou encore dans nos objets électroniques.

Ces différentes étapes et intermédiaires constituent, ensemble, ce que l'on appelle la « chaîne d'approvisionnement ». C'est-à-dire l'ensemble des étapes de la chaîne par laquelle une ressource va passer pour être transformée en bien

² Impact, "Les femmes dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en RDC", 2017 ; IPIS, "La place de la femme dans l'exploitation minière artisanale dans le territoire de Masisi : législation et pratique du terrain", 2018

³ Le mercure est utilisé sur environ 10 à 15% des mines aurifères selon IPIS. Le mercure a des conséquences dramatiques sur la faune et la flore car il pollue les rivières et l'air. De plus, le traitement de l'or est généralement une tâche réservée aux femmes et enfants, or le mercure est extrêmement toxique.

⁴ Pour en savoir plus sur le code minier voir notamment : Justice et Paix, "Code minier en RD Congo : les enjeux de la réforme", Juillet 2019 // Information sur les coopératives recueillies au cours d'interviews réalisées sur le site de Nyamurhale en juillet 2019 ; IPIS, "Cartographie des zones minières artisanales et des chaînes d'approvisionnement en minerais dans l'est de la RDC. Impact des interférences des groupes armés et des initiatives d'approvisionnement responsables", Mai 2019

⁵ Ces chiffres sont issus d'interviews réalisées sur le site de Nyamurhale en juillet 2019.

de consommation finale : de la mine, en passant par le transport, la vente et la transformation... jusqu'à l'utilisation finale par le consommateur.

LE COMMERCE ILLICITE DES MINERAIS

Il est difficile d'évaluer avec précision la quantité de minerais produits en RD Congo. Le secteur souffre d'un manque de transparence et les chiffres officiels semblent largement sous-estimés par rapport aux quantités réellement produites chaque jour dans les mines. Selon les chiffres officiels fournis par le Ministère des mines de Bukavu lors de notre visite, la région du Sud-Kivu, aurait produit en 2018 l'équivalent de 1,5kg d'or par an. On sait toutefois que la production est largement supérieure. Cet écart peut s'expliquer par le fait que les minerais sont aussi exportés par le biais de canaux officieux et qu'un vaste réseau de contrebande existe. Au Sud-Kivu, on évalue la fraude de minerais exportés illégalement à environ 15% de la production totale des minerais de la province. Pour l'or, ce chiffre grimpe à plus de 98%⁶.

Le commerce illicite des minerais est donc un problème majeur. L'exportation illégale alimente d'une part un climat d'insécurité qui déstabilise la région des Grands Lacs dans son ensemble. En RD Congo, l'absence d'un contrôle efficace des frontières empêche le contrôle souverain sur les quantités exportées et sur les taxes qui, légalement, devraient en découler. La province du Sud-Kivu est frontalière de trois autres pays, ce qui facilite le commerce illicite des minerais, et ce notamment via la rivière de Ruzizi (vers le Burundi), via le lac Kivu

⁶ Il est presque impossible d'établir la provenance de l'or. En effet l'or peut être fondu, mélangé, et refondu à l'infini. Ce qui le rend presque impossible à tracer. Ces chiffres sont issus d'entretiens conduits à Bukavu en juillet 2019.

⁷La transparence d'une chaîne d'approvisionnement suppose de recueillir des données sur le bien, les intervenants et les étapes

(vers le Rwanda) et via le Lac Tanganyika (vers la Tanzanie).

D'autre part, la fraude et la corruption au sein même du pays contribuent à l'enrichissement de quelques-uns au détriment de la population – puisque l'État n'est pas en mesure de prélever des taxes et de réinjecter cet argent en faveur du développement du pays.

La corruption entourant la gestion des ressources naturelles ne se situe pas uniquement dans les plus hautes sphères de l'État mais est également une pratique courante au sein des différentes administrations et services d'État où les fonctionnaires, mal payés, essayent de tirer profit de leur fonction, notamment via le détournement ou la perception illicite de taxes.

Et les entreprises y participent et en profitent ! Outre la corruption et la fraude, un autre phénomène vient renforcer le pillage et la spoliation des richesses nationales : l'octroi par l'État de conditions fiscales avantageuses aux entreprises minières. Ces mesures sont destinées à attirer l'investissement privé dans le pays. On se retrouve ainsi avec des entreprises qui font des millions, voire des milliards, de dollars de bénéfices et qui sont exonérées d'impôt pendant 10 ou 20 ans. Ces pratiques génèrent un manque à gagner évident pour les finances publiques et donc pour la population.

Face à cette réalité problématique, il existe aujourd'hui une volonté de certains acheteurs internationaux de s'approvisionner en ressources "propres", et donc par la force des choses, une nécessité pour les pays producteurs de pouvoir répondre à cette demande. Différentes initiatives ont déjà vu le jour à travers le monde en faveur d'un renforcement de la transparence⁷ du secteur extractif pour un approvisionnement responsable en ressources naturelles. Ces systèmes reposent

que traverse ce bien tout au long de la chaîne, puis d'en rendre compte, telles que le requièrent les lois régionales et internationales. Il s'agit notamment de rendre publics les comptes des lacunes et des manquements constatés dans une chaîne d'approvisionnement, ainsi que des mesures prises pour contrer les risques ciblés. Cette définition est issue du rapport Impact "Or juste. Acheminer de l'or artisanal légal, traçable et libre de conflit jusqu'aux marchés internationaux", Avril 2018.

notamment sur des mécanismes de traçabilité permettant à un acheteur de savoir d'où proviennent les minerais achetés et de s'assurer ainsi que ces derniers sont exploités dans des mines qui répondent à certains critères sociaux, environnementaux et éthiques.

La traçabilité repose essentiellement sur la certification de certains sites miniers et sur l'étiquetage des sacs contenant les minerais au gré des différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement. Ces mécanismes sont complexes à mettre en œuvre et connaissent aujourd'hui de nombreuses limites. L'opacité des réseaux d'exportation notamment reste un enjeu de taille, tout comme les risques de contamination au long du parcours (c'est-à-dire de mélange de minerais "propres et certifiés" avec d'autres qui ne le sont pas). Et le degré de fiabilité de la traçabilité est ainsi relatif.

Enfin, il est également important de garder à l'esprit que si les initiatives et réglementations évoquées ont le mérite de concrétiser une volonté d'amélioration dans l'exploitation minière, elles induisent également parfois **des biais non prévus**. Ainsi, l'édification de la Loi Dodd-Frank aux États-Unis en 2010 avait par exemple créé un embargo de fait sur les minerais congolais, privant ainsi 10 millions de Congolais-ses qui dépendent - directement ou indirectement-, des revenus tirés de l'exploitation des ressources. Néanmoins, cette loi a été le déclencheur de la mise en place progressive de sites miniers certifiés « verts ».

LES DESTINATAIRES FINAUX : LA BELGIQUE CONCERNÉE ?

La République démocratique du Congo est souvent qualifiée de « scandale géologique » tant son sol et son sous-sol sont riches en ressources naturelles et minières. Nombre de ces ressources sont stratégiques et très recherchées par d'autres pays (notamment l'Union Européenne et donc la Belgique) dans le contexte de la transition

énergétique et de la digitalisation de nos sociétés. Au vu de leurs diverses utilisations dans de multiples secteurs, les ressources minières (dont l'or) jouent un rôle essentiel dans l'économie mondiale.

Il serait donc juste qu'elles représentent une source de développement à la fois économique et social pour les pays qui en sont riches. Et c'est là que se trouve tout le paradoxe, si la présence de ces innombrables ressources sur son territoire représente un avantage considérable pour la RD Congo, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un des pays les plus pauvres du monde. La RD Congo a connu des années sombres de crise et des conflits sanglants qui ont entraîné la mort de millions de personnes. Et les tensions se poursuivent à divers endroits du pays. La présence de ces ressources naturelles n'est pas sans lien avec cette histoire tumultueuse car les ressources congolaises attirent les convoitises et suscitent des tensions avec les pays de la région.

Il est crucial que nous prenions conscience du rôle que nous pouvons jouer – en tant que pays importateurs, mais également en tant que citoyen – dans l'amélioration des conditions d'exploitation minière en RD Congo. L'exploitation des ressources devrait être mieux encadrée pour pouvoir contribuer pleinement à l'amélioration des conditions de vie de la population. La société civile en RD Congo est très active sur ces sujets et formule régulièrement des recommandations à destination des décideurs politiques nationaux et/ou internationaux. Il est essentiel que la voix de ceux qui luttent et travaillent au plus près de ces réalités puisse être écoutée et intégrée dans les réflexions.

Auteure :
Clara Debeve